

Les principaux résultats

Région Bretagne

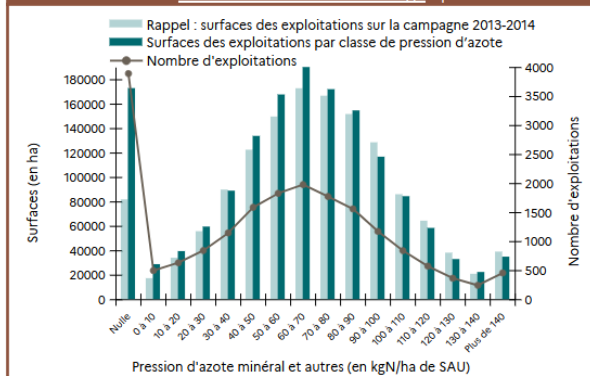
Juillet
2026

Nombre de déclarants produisant ou épandant de l'azote dans la région	21 151
Nombre de déclarants PAC ayant des terres dans la région en 2025 qui ont déclaré leurs flux d'azote	19 464
Part des déclarants de la PAC 2025 qui ont déclaré leurs flux d'azote	94,5 %
Surfaces déclarées à la PAC en 2025 dans la région associées à une déclaration de flux d'azote	1 557 001 ha
Part des surfaces déclarées à la PAC en 2025 associée à une déclaration de flux d'azote	98,0 %
Pression d'azote issu d'effluents d'élevage	96,2 kgN/ha de SAU
Pression d'azote non issu d'effluents d'élevage (minéral, boues de station, produits normés ou homologués...)	63,7 kgN/ha de SAU
Pression d'azote total épandu	159,9 kgN/ha de SAU

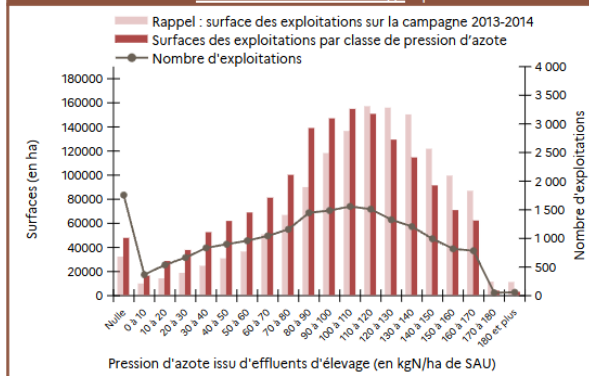
DECLARATIONS DE FLUX D'AZOTE

CAMPAGNE 2024 - 2025

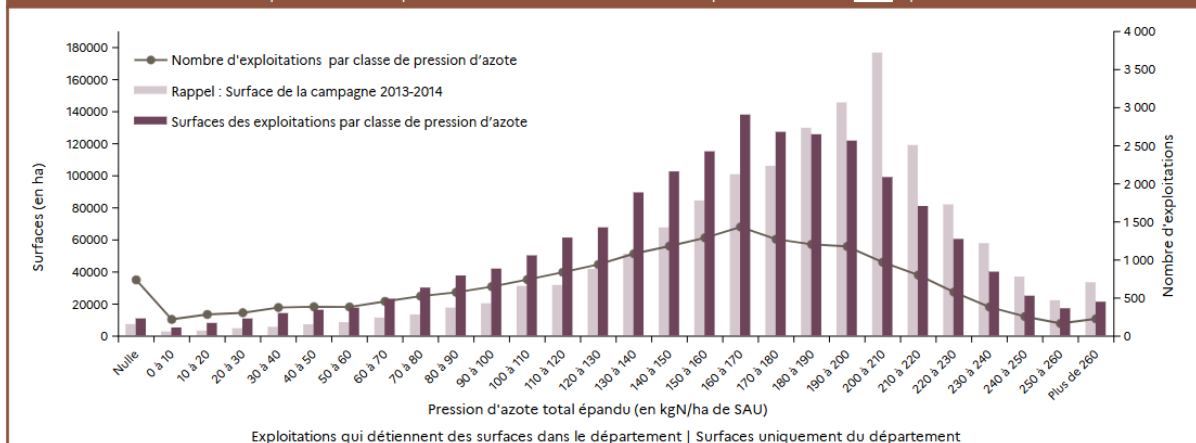
Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote non issu d'effluents d'élevage épandu

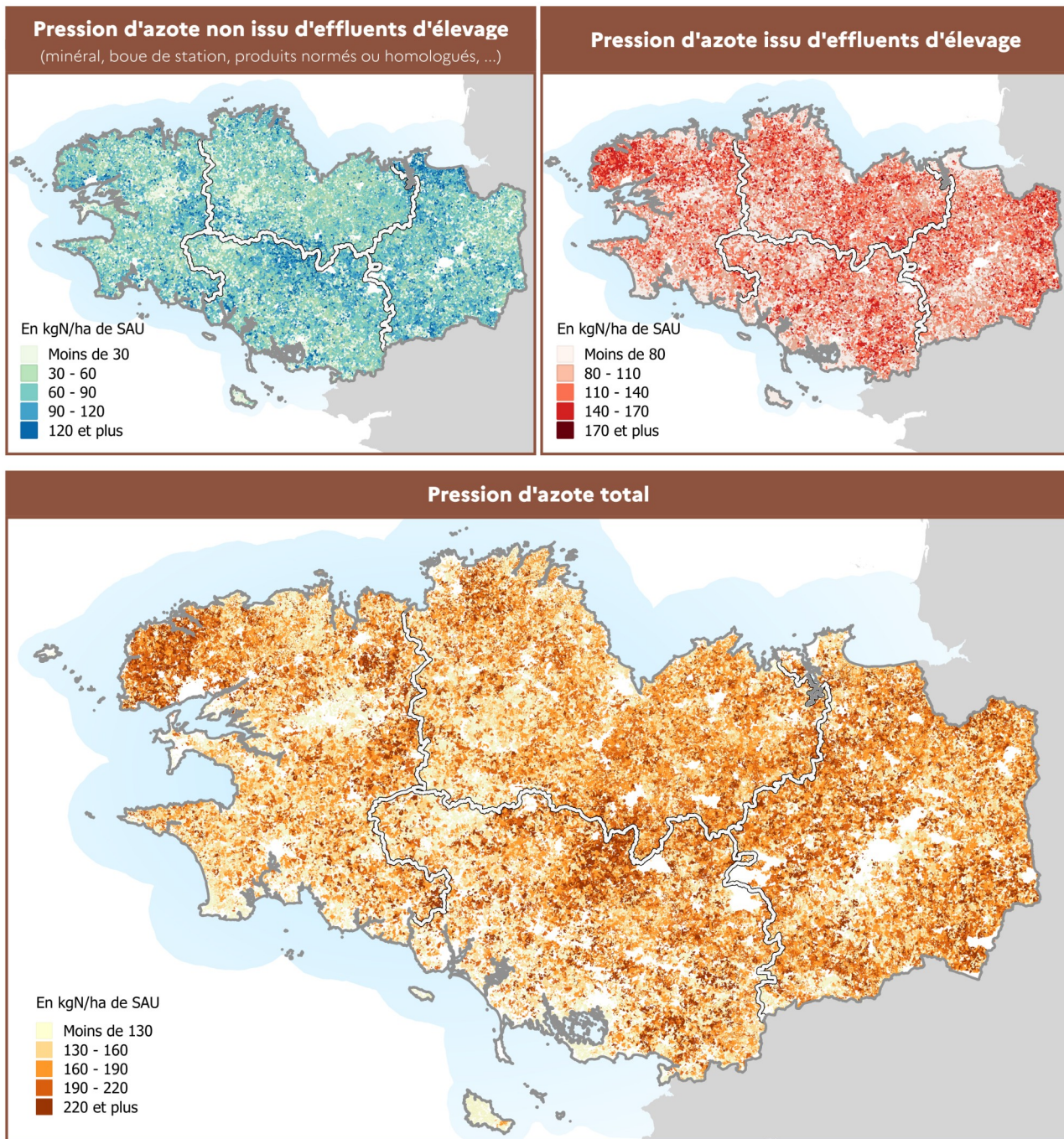


Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote issu d'effluents d'élevage épandu



Répartition des exploitations et des surfaces selon leur pression d'azote total épandu





Réalisation : Draaf Bretagne/Srise/MP

Sources : ASP/RPG 2025 - DFA 2024-2025

Méthodologie

Afin de cartographier l'azote épandu sur la zone de surveillance correspondant à la région, les déclarations de flux d'azote des exploitations agricoles ont été rapprochées des déclarations des surfaces de la PAC 2025. Pour chaque déclaration d'azote, une pression à l'exploitation a été déterminée conformément à l'arrêté du 7 mai 2012 (azote produit par les animaux auquel on ajoute les apports d'azote – minéraux ou apports extérieurs – auquel on soustrait les traitements et les exports en prenant en compte les effets de stockage). Les quantités obtenues ont ensuite été réparties dans les départements au prorata des surfaces exploitées dans chaque département.

**Direction régionale de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt**
15 avenue de Cucillé
35047 RENNES Cedex 9
Téléphone : 02 99 28 21 00

Courriel : draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**
10, rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 33 45 55

Courriel : dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr